
Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Le CAOM est mort... Vive les ANOM !

Hélène Servant

Numéro 148, septembre-décembre 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1040639ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1040639ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Servant, H. (2007). Le CAOM est mort... Vive les ANOM ! *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (148), 3-4. <https://doi.org/10.7202/1040639ar>

Le CAOM est mort... Vive les ANOM !

Hélène Servant
Conservateur en chef du patrimoine
Directrice des Archives départementales de la Guadeloupe

Le 24 décembre 2006, paraissaient au *Journal officiel* trois arrêtés érigeant respectivement le Centre historique des archives nationales (CHAN), le Centre des archives d'Outre-mer (CAOM) et le Centre des archives du Monde du travail (CAMT) en services à compétence nationale¹.

Cette décision marque l'issue d'un long processus de transformation de l'institution « Archives nationales », dont la structure et le mode de fonctionnement ne répondaient plus aux besoins de la société moderne, ni aux exigences d'administration performante attendues par le public.

Ce n'est pas le lieu ici de s'attarder sur les conséquences de ce changement statutaire en terme de fonctionnement. On peut même se demander si le public qui fréquente les salles de lecture de ces institutions a perçu le changement. Sauf, peut-être sur un point : la dénomination des nouveaux centres.

Ainsi, on ne parle plus de CHAN, mais des « Archives nationales, site de Paris » ; le CAMT a cédé la place aux Archives

1. Décret 97-464 du 9 mai 1997 : « Les services à compétence nationale peuvent se voir confier des fonctions de gestion, d'études techniques ou de formation, des activités de production de biens ou de prestation de services, ainsi que toute autre mission à caractère opérationnel, présentant un caractère national et correspondant aux attributions du ministre sous l'autorité duquel ils sont placés. » (Art. 1).

nationales du monde du travail (ANMT). Et voici que notre CAOM, auquel tous, hormis quelques récalcitrants, avaient fini par s'habituer, s'efface lui aussi au profit des Archives nationales d'Outre-mer (ANOM) ! Voilà donc qu'en un demi siècle, on aura connu les ANSOM (Archives nationales, section d'outre-mer, rue Oudinot à Paris), devenues CAOM, et aujourd'hui, ANOM.

Il nous faut désormais, nous, historiens et utilisateurs des précieuses archives conservées à Aix-en-Provence – cela, du moins, ne change pas – mémoriser un nouveau sigle et l'inclure dans nos travaux. La Société d'histoire de la Guadeloupe a donc modifié en conséquence la page finale de son *Bulletin*, dans laquelle figurent les appellations normalisées des nouveaux centres d'archives.

Je perçois déjà les froncements de sourcils, j'entends déjà les récriminations. Cela en vaut-il la peine ? Il ne s'agit pas ici de modifier toutes nos références. L'enjeu est à la fois plus modeste et plus important sur le long terme. Il est de rendre utilisables, de la manière la plus rapide qui soit, les références fournies par nos travaux. La mondialisation concerne aussi le secteur des archives et de l'histoire. À l'heure où les services s'activent à mettre en ligne leurs ressources, où les échanges d'informations et de données s'accélèrent, il est de notre responsabilité de fournir des références les plus complètes et les plus exactes possible à des chercheurs venus du monde entier, et pour qui, dans 10 ou 20 ans, la mention CAOM n'aura aucun sens.

Remercions donc le CAOM de tout ce qu'il nous a donné, et fêtons joyeusement l'avènement des ANOM, en incluant dès à présent ce nouveau sigle dans nos références historiques.